

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH  
DE LA SEANCE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Mmes Isabelle CLUZEL, Sylvie STRAUB, Mme Amélie MICHEL, Messieurs Jean SCHAETZEL, Hubert BIHL, Jeannot STIBLING, Jean-Pierre SCHRAMM, M. Guillaume STOQUERT, M. Timothée MARCHAL.

Absente excusée : Mme Marie SIMLER a donné procuration à M. Jean-Pierre SCHRAMM.

Le Conseil Municipal a été convoqué le jeudi 9 septembre 2021.

Madame le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

M. Geoffrey KUTT, sergent, nouveau chef de corps, présente succinctement le fonctionnement du Centre de Première Intervention de Thannenkirch. La passation de pouvoir aura lieu à la Ste Barbe car la date du 11 novembre est déjà chargée pour les différents intervenants.

Le corps compte 13 pompiers dont 2 qui sont provisoirement en retrait du fait de leur absence (en formation, et en déplacement à l'étranger pour une longue période).

De ce fait il souhaite que la commune puisse communiquer sur les besoins de recrutement de nouveaux membres. Les jeunes à partir de 12 ans peuvent intégrer les Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) à Ribeuwillé. Les jeunes de 16 ans peuvent renforcer le corps de Thannenkirch. Un appel sera lancé par le biais des outils de communication de la Mairie.

**1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Amélie MICHEL est nommée secrétaire de séance assistée par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

**2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 JUILLET 2021**

Guillaume STOQUERT revient sur un point divers évoqué lors du dernier conseil municipal relatif à la coupe et au prix de vente d'une parcelle forestière communale. Il précise qu'il y avait confusion dans les prix annoncés entre vente sur pieds, vente de bois façonnés par une entreprise de travaux forestiers et vente de bois façonnés par le SIVU. Les montants annoncés ne sont pas directement comparables car ils ne correspondent pas à la même prestation. Adopté à l'unanimité.

**3) PLU : PROJET DE MODIFICATION N°1**

Mme le Maire précise qu'en application des articles L153-45 et suivants du Code de l'urbanisme, il lui est possible d'engager une procédure de modification du PLU selon une procédure simplifiée.

La modification porte ici sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et concerne le site de l'ancienne clinique Ste Anne.

Elle porte sur la possibilité de conserver et de réhabiliter une partie du bâtiment existant car l'ancienne rédaction n'envisageait que la démolition totale et la construction en retrait. De ce fait le front bâti doit pouvoir être conservé ainsi que la hauteur du bâtiment. Les règles de stationnement sont redéfinies. Une dérogation est introduite sur ce site concernant la végétalisation des parkings. L'emplacement réservé n°4 correspondant au chemin des écoliers est réduit sur le site de la clinique (zone UC).

Il est également proposé de modifier les règles relatives aux clôtures. L'obligation d'un mur bahut de 0,40m maximum est supprimée.

Toutes les modifications envisagées et citées ci-dessus ne relèvent pas du champ de la révision (aucune création d'espace à urbaniser...).

Cette procédure de modification simplifiée ne nécessite donc pas le recours à une enquête publique conduite par un commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif.

En revanche, elle prévoit que le projet de modification et l'exposé des motifs soient mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Il est proposé au conseil municipal de définir les modalités de mise à disposition du public pour toutes les procédures de modifications simplifiées qui pourraient être engagées sur le PLU.

Les modalités de mise à disposition proposées sont les suivantes :

- Information sur la procédure dans la presse locale ;
- Ouverture d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée ;
- Mise à disposition du public du dossier et d'un registre en mairie durant un mois ;
- Mise à disposition du public du dossier sur le site internet de la commune et identification d'une adresse mail pour recueillir les avis sur le dossier ;
- Affichage des modalités de concertation et des dates de mise à disposition sur les panneaux d'affichage de la mairie.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté en conseil municipal qui l'adoptera et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités de mise à disposition du public pour la procédure de modification simplifiée du PLU.

#### **4) FORET : COUPE DE LA PARCELLE N°5**

Jean SCHAEZEL indique que l'ONF propose de procéder à la coupe de la parcelle forestière n°5, en sachant que les conditions de coupe sont dorénavant plus favorables qu'en début d'année suite à la forte demande de matières premières et à la reprise du marché du bois.

Il précise que la sortie sur place en forêt de ce samedi 19/09 avec M. Delavenne, garde forestier, permettra de prendre connaissance des conditions de vente et du résultat net attendu pour chaque solution envisagée (vente bois sur pieds, façonnés par ETF ou façonnés par SIVU).

Le critère prix sera déterminant pour se prononcer sur l'engagement de la coupe. Il semble également important de veiller aux conditions de chantier et au respect de la forêt durant le chantier de coupe.

La décision de coupe sera validé ou non durant la sortie forêt du samedi 19/09.

#### **5) COUVERTURE MOBILE : PROGRAMME NEW DEAL MOBILE**

Amélie MICHEL précise que la commune a été identifiée comme zone blanche ou mal couverte par les réseaux de téléphonie mobile et à ce titre pourrait bénéficier d'un dispositif de couverture ciblée.

Ce programme intitulé new deal mobile est conduit par l'Etat, la CEA et les opérateurs mobiles. Un arrêté ministériel est alors pris pour engager la commune dans cette démarche. Suite à la parution de l'arrêté, des échanges se mettent en place entre l'opérateur leader, la commune et le groupe projet pour suivre le dossier jusqu'à la construction d'une antenne mobile accueillant les 4 opérateurs. L'opérateur leader dispose d'un délai fixe pour construire et mettre en service le site mobile (de 12 à 24 mois si la commune ne dispose pas de foncier). Le Conseil Municipal décide à la majorité de s'engager dans la démarche de new deal mobile. (1 abstention: Isabelle CLUZEL).

## **6) ECOLE : SIGNATURE DE LA CONVENTION PLAN DE RELANCE ECOLE NUMERIQUE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le plan de relance présenté par le Gouvernement comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

Dans ce but, l'Etat investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles. Dans l'objectif de réduction des inégalités scolaires du plan de relance, la subvention de l'Etat couvre :

- pour le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques : 70% de la dépense
- pour les services et ressources numériques : 50 % de la dépense.

Le reste de la dépense est à la charge de la commune.

Le coût pour l'école de Thannenkirch s'élève à 4.300 € TTC environ pour une subvention de 3.015 € attendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de subventionnement avec l'Etat.

Mme le Maire rappelle la réunion qui se déroulera le lundi 27 septembre avec la Directrice, les représentants des parents d'élèves et l'Association de l'Ecole pour faire le point sur le matériel, le subventionnement et la participation de chacun.

## **7) SIVU FORESTIER : MODIFICATION DES STATUTS**

Jean SCHAETZEL indique que les communes membres sont appelées à se prononcer sur la modification de statuts visant à permettre au SIVU de gérer la forêt dans son ensemble pour le compte des communes de Beblenheim, Bennwihr, Mittelwihr et Zellenberg.

Le SIVU serait alors en charge de la commercialisation des forêts de ces 4 communes et aurait ainsi à gérer de la TVA dans le cadre d'un budget annexe.

Guillaume STOQUERT précise que cette possibilité vient renforcer l'activité du SIVU qui est par ailleurs en sursis. La commune de Ribeauvillé qui représente la moitié des surfaces n'est pas favorable à cette ouverture.

Le SIVU ne pourra être pérennisé sans le soutien de toutes les communes qui doivent accepter de leur confier leurs coupes et leurs travaux forestiers plutôt qu'à des entreprises extérieures.

Il précise en outre que le surcoût généré par cette nouvelle mission de gestion sera entièrement supporté par les 4 communes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer en faveur de la modification des statuts.

Il est demandé en outre à Guillaume STOQUERT d'organiser une réunion avec le Président M. Fuchs et le Conseil Municipal pour évoquer l'avenir du SIVU.

## **8) RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DE SOURCE EN FORET COMMUNALE**

La convention portant occupation du domaine public en faveur de M. Jérôme Renaud pour le maintien d'un captage de source en forêt de Thannenkirch au lieu-dit Fox Farm arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Il est précisé que la redevance annuelle est fixée à 130 € par an, et que son montant est révisable de façon triennale en suivant l'indice de référence du prix de l'eau.

Les frais de dossier de rédaction de la convention sont fixés par l'ONF à la somme de 180€. Ce montant peut être facturé au bénéficiaire de la concession.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en œuvre d'une nouvelle convention pour une durée de neuf ans et précise que les frais de dossier seront supportés par le bénéficiaire de la concession.

## **9) PERSONNEL : AUGMENTATION DES TAUX DE COTISATION DU CONTRAT DE PREVOYANCE**

La commune adhère pour son personnel au contrat de prévoyance complémentaire négocié par le Centre de Gestion du Haut-Rhin. La convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite et en option sur la garantie décès.

Du fait d'une aggravation de la sinistralité, l'assureur propose une augmentation des taux de cotisation passant d'un taux global de 1,34% à 1,47% au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La collectivité a la possibilité de refuser cette augmentation, ainsi que dans un deuxième temps les agents individuellement qui supportent financièrement le surcoût ; ce qui entraînera la résiliation du contrat en cours.

L'augmentation représente une somme de 2 à 3€ environ par mois par agent.

Le Conseil Municipal décide d'acter l'augmentation des taux de cotisation du contrat prévoyance. La décision est prise à la majorité (1 abstention : Timothée MARCHAL).

## **10) FONCIER : POLITIQUE D'ACQUISITION DE PARCELLES AGRICOLES**

Amélie MICHEL indique que dans le cadre du projet d'AFP, on constate que des parcelles sont orphelines et qu'en parallèle la commune est régulièrement sollicitée pour la mise à disposition de son foncier (ex : terrain pour téléphonie mobile...). Elle estime qu'il serait judicieux pour la commune de se constituer des réserves foncières pour répondre aux différents besoins et notamment à des échanges et à une réorganisation du parcellaire.

De plus dans le cadre de l'AFP, Terre de Liens nous a annoncé la volonté de quelques propriétaires de céder leurs parcelles.

La commune pourrait également décider de se porter acquéreur de parcelles délaissées par des propriétaires qui ne souhaitent intégrer l'AFP, et dans le cas où aucun autre propriétaire privé ne souhaite les acquérir.

Le Conseil Municipal décide de s'engager dans une politique foncière d'acquisitions de parcelles agricoles. La décision est prise à la majorité (deux abstentions : Isabelle CLUZEL, Jean-Pierre SCHRAMM).

## **11) TERRE DE LIENS : AJOUT DE PARCELLES COMMUNALES DANS LE PERIMETRE DE L'AFP**

L'association TERRE DE LIENS a sollicité la commune pour intégrer quatre parcelles communales situées section 9 dit « les biens » d'une superficie globale de 22,82 ares dans le périmètre de l'AFP. Angélique DIEUAIDE rappelle que personne n'entretient ces parcelles. Isabelle CLUZEL signale qu'elle avait installé ses chevaux sur ces parcelles mais qu'elle avait été contrainte à renoncer suite à des actes de malveillance (dégradation de la clôture, vols batterie et baignoire).

Timothée MARCHAL propose avant de se prononcer d'attendre le résultat de la réunion de mardi avec le collectif en charge du projet d'AFP.

Mme le Maire souscrit à l'objectif final, poursuivi par Terre de liens et le collectif, qui vise à la réouverture et à l'entretien des paysages, malgré les problèmes de communication et de concertation dans l'élaboration du projet.

Elle souhaite que la réunion du mardi 21 soit l'occasion de construire ensemble dans le but de regagner l'adhésion des propriétaires.

Amélie MICHEL précise que le projet d'AFP a braqué un grand nombre de propriétaires, et que les erreurs de parcellaire n'ont pas amélioré la confiance dans la démarche.

Elle est prête à étudier tout projet alternatif qui fédère les propriétaires.

Elle souhaite que dans un deuxième temps, une rencontre puisse avoir lieu entre les membres du collectif, la commune et les propriétaires pour construire un projet fédérateur.

Jean-Pierre SCHRAMM précise qu'un collectif de propriétaires s'est structuré localement pour proposer un projet d'entretien des paysages, mais qui ne dispose pas des mêmes moyens que l'association Terre de Liens.

Amélie MICHEL souligne que le projet devra être proposé avec des éléments précis tels qu'ils sont demandés à Terre de liens : parcellaire, propriétaires, mesures de lutte contre l'enfrichement.

Angélique DIEUAIDE propose la mise au vote du projet d'ajout des parcelles de la section 9 dans l'AFP.

Le projet est validé à la majorité avec 4 votes pour : Angélique DIEUAIDE, Jean SCHAETZEL, Hubert BIHL, Amélie MICHEL; 4 abstentions : Jeannot STIBLING, Timothée MARCHAL, Guillaume STOQUERT, Sylvie STRAUB ; et 3 votes contre : Jean-Pierre SCHRAMM, Marie SIMLER, Isabelle CLUZEL.

## **12) DROIT DE PREEMPTION FORESTIER**

La commune est sollicitée dans le cadre de son droit de préemption forestier en tant que voisin pour la vente de deux parcelles forestières (section 6 n°32 de 7,91 ares bordée de part et d'autre par des parcelles communales ; et section 12 n°168/106 de 20,24 ares).

M. Jean-Pierre SCHRAMM concerné par ce dossier quitte la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur les deux parcelles (à l'unanimité pour la parcelle de la section 12 ; à la majorité pour la parcelle section 6: 4 votes pour : Angélique DIEUAIDE, Timothée MARCHAL, Guillaume STOQUERT, Jeannot STIBLING, 4 abstentions : Isabelle CLUZEL, Amélie MICHEL, Jean SCHAETZEL, Sylvie STRAUB ; 1 vote contre : Hubert BIHL).

## **13) DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La commune qui dispose du droit de préemption urbain depuis l'approbation du PLU le 14 avril 2021, a été sollicitée par des notaires pour la vente des biens suivants :

- Parcelles n°286 et 287 section 7 de 310m<sup>2</sup> : maison d'habitation
- Parcelle n°325 section 9 de 15,62 ares : maison d'habitation
- Parcelles n°365/67 et 414/67 de 15,70 ares : maison d'habitation
- Parcelles n°344 section 9 et n°138 et 139 section 10 de 17,05 ares : terrain partiellement constructible

La commune décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces propriétés.

**14) VENTE D'UNE PARCELLE DE 39m<sup>2</sup> RUE DE RODERN**

La commune a été sollicitée par le riverain pour lui céder une portion de terrain correspondant à l'empiètement de son muret et de son aménagement sur le domaine public.

La régularisation de cet empiètement correspond à une superficie de 39m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre cette parcelle nouvellement créée au riverain pour un montant de 100€ le m<sup>2</sup> soit une somme globale de 3900 €.

**15) ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE 8m<sup>2</sup> RUE DE RODERN POUR REGULARISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE**

La commune a été sollicitée par le riverain pour revoir les limites cadastrales entre le domaine privé de la commune, correspondant au talus et la parcelle privée occupée par le parking de l'hôtel Clos des sources qui doit faire l'objet d'un réaménagement. Suite au relevé du géomètre, il apparaît que le domaine privé de la commune empiète de 8m<sup>2</sup> sur la parcelle privée. Il est décidé de surseoir à cette décision pour permettre de révéifier les nouvelles limites proposées par le géomètre.

**16) DEMANDE DE SUBVENTION APALIB ET APAMAD**

La commune a été sollicitée par les deux associations en charge de l'aide à domicile et des services à la personne pour participer au budget de leurs structures.

Le Conseil Municipal souhaiterait obtenir des informations plus précises et des statistiques sur leurs interventions sur le territoire et notamment dans la commune. Les montants sollicités s'élèvent à 237 € et 690 €.

Il décide à la majorité, pour des raisons budgétaires, de ne pas verser de subvention (1 abstention : Hubert BIHL).

**17) DIVERS**

• **Débit des boissons pour l'épicerie Clin d'œil nature**

Le commerce Clin d'œil nature a sollicité auprès de la Préfecture la possibilité de vendre des boissons alcooliques à emporter.

La commune émet un avis favorable à la création d'une nouvelle activité dans le village.

• **Récapitulatif du fonctionnement des dernières commissions:**

Commission réseaux secs :

La commission s'est penchée sur la problématique de la multiplicité et la juxtaposition des câbles et des poteaux notamment lorsque les réseaux deviennent obsolètes ce qui est le cas pour le réseau de télévision par câble.

Timothée MARCHAL propose de délibérer pour imposer l'utilisation des poteaux en bois par souci de cohérence et d'intégration paysagère.

Il propose de se rapprocher du Syndicat d'Electricité, du Parc des Ballons et de l'ABF pour obtenir les informations légales et imposer le recours au bois.

Par ailleurs une information a également été diffusée auprès des particuliers concernant l'arrivée de la fibre dans la commune.

Commission urbanisme :

La commission a examiné les derniers dossiers en cours. Elle a également décidé de recourir à l'intervention des Brigades Vertes pour visiter les chantiers et contrôler le respect des autorisations d'urbanisme.

- **City stade :**

Les travaux de préparation de la plateforme d'accueil du city stade sont en cours à proximité du terrain de football.

La société SATD interviendra mi-octobre pour la pose de l'équipement.

Les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes ont participé à la réflexion concernant le projet.

- **Communauté de Communes :**

Angélique DIEUAIDE précise que la Communauté de Communes a présenté son projet de territoire qui se penche sur la question de la mutualisation et prévoit un fond de soutien à destination des petites communes. M. Umberto STAMILE, Président, devrait rencontrer ces prochaines semaines tous les conseils municipaux membres.

Elle invite les élus à prendre connaissance du dossier.

- **Reportage France 3 Alsace :**

Une série de 4 reportages seront filmés semaine prochaine sur le village et diffusés semaine 39 sur la chaîne régionale.

- **Journée citoyenne :**

Une deuxième journée citoyenne est programmée le 2 octobre pour finaliser les chantiers précédemment engagés.

- **Formation CACES :**

Timothée MARCHAL souhaiterait que les deux ouvriers du service technique disposent du CACES leur permettant de conduire le tracteur avec remorque et la pelleuse à neige.

- **Entretien rue des cerisiers et fleurissement :**

Jean-Pierre SCHRAMM rappelle qu'il faudrait réaliser les travaux de réfection de voirie rue des cerisiers.

Il s'interroge par ailleurs du coût environnemental du fleurissement, en raison de l'usage de l'eau et d'un tracteur pour la transporter.

- **Réparation salle des fêtes :**

Jean-Pierre SCHRAMM souhaite que les travaux de réparation du skydôme situé dans la cuisine de la salle des fêtes soient mises en œuvre au plus vite pour la sécurité et la conformité de cet Etablissement Recevant du Public.

Il regrette que notre assureur n'ait pas accepté de couvrir la réparation du four du foyer suite à l'incident de surintensité électrique.

- **Circulation à l'entrée de village :**

Isabelle CLUZEL rappelle qu'il était prévu d'implanter un panneau lieu-dit à la Mahlmuehle qui pourrait contribuer à faire ralentir les véhicules. Les vitesses constatées sont largement excessives et inadaptées au site.

- **Dégradation de l'eau du Bergenbach :**

Les travaux de curage de l'étang situé en amont génèrent depuis plusieurs jours une dégradation de l'aspect visuel et de la qualité de l'eau du Bergenbach (eau chargée, trouble et noire).

Isabelle CLUZEL s'inquiète de cette situation et déplore l'absence d'information préalable. Elle signale en outre qu'un de ses chevaux a été malade.

- **Coupe d'arbre au chemin du Lecotte :**

Hubert BIHL informe le Conseil que M. Philippe Umbdenstock est intervenu gracieusement pour couper l'arbre qui penchait dangereusement sur le chemin du Lecotte.

- **Marché de producteurs locaux :**

Timothée MARCHAL remercie chaleureusement au nom du Conseil, Sylvie STRAUB et Marie SIMLER, pour leur initiative et leur investissement dans la réussite du marché des producteurs des mercredis soirs.

- **Planning :**

Sortie Forêt : samedi 18/09 à 8h30 au Vosges Trotters

Réunion collectif AFP : Mardi 21/09 à 20h

L'ordre du jour est levé à 22h15.

Le Maire  
Angélique DIEUAIDE

